



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E134868

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2024

ÉDITÉ LE 26/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 102 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THIONVILLE 2013B497

Siret : 799 161 625 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0050046-1

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6530555004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6530555004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : ZACHA 57

31 BOULEVARD BELLEVUE
57310 GUENANGE

Téléphone : 03 82 88 54 44

Portable :

Site Internet : www.zacha.fr

E-mail : contact@zacha.fr

Responsabilité légale :

MEDJOUB SAMUEL PRÉSIDENT

Fax : 03 82 34 98 35

Effectif moyen : 57

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	18/06/2020
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/04/2023
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	18/06/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	04/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE METZ
1 RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE
57070 METZ

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.